



## ***Onzième Assemblée des États Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions***

### **Ouverture de la onzième Assemblée des États parties**

Point 1 de l'ordre du jour

Genève, le 11 septembre 2023

---

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Genève au nom des autorités suisses à l'occasion de cette 11<sup>ème</sup> Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. La Suisse est honorée d'accueillir à nouveau la réunion annuelle d'un instrument d'une si grande importance, et par ailleurs exemplaire pour l'esprit de coopération qui animent ses parties prenantes.

Je tiens tout d'abord à faire part de ma gratitude à l'Irak pour sa conduite avisée de notre convention au cours de l'année écoulée, des remerciements qui vont tout particulièrement à son Excellence l'Ambassadeur Abdulkarim Hashim Mustafa.

Le fait que l'Irak – un pays directement affecté par l'utilisation passée d'armes à sous-munitions– assume la conduite de notre Convention vient nous rappeler l'importance que notre Convention revêt. Depuis son entrée en vigueur, celle-ci s'est imposée comme un dispositif essentiel de désarmement humanitaire et un mécanisme clé de

protection des populations civiles et un facteur de paix et de développement. Ses réalisations sont indéniables. Les Etats parties à la CCM ont détruit plus de 99% des stocks d'armes à sous-munitions qu'ils détenaient. Des centaines de km<sup>2</sup> de zones contaminées ont été dépollués et ont atteint un record en 2022, sauvant ainsi des vies et évitant de nouvelles victimes. L'assistance aux victimes a donné le cadre pour un soutien physique et psychologique aux survivants.

Dans ce contexte, je tiens à féliciter la Bulgarie pour avoir finalisé la destruction de ses stocks d'armes à sous-munitions en juin dernier. Mes félicitations vont également à la Bosnie-Herzégovine pour avoir complété la dépollution des zones contaminées comme le demande l'Article 4 de la Convention. Ces accomplissements soulignent l'importance et le succès continu de la CCM.

Toutefois, beaucoup reste encore à faire pour que son objectif de *faire définitivement cesser les souffrances et les pertes en vies humaines causées par l'utilisation des armes à sous-munitions* se réalise pleinement. Notre Assemblée constitue une opportunité de premier plan de nous engager dans cette voie. Permettez-moi de souligner trois points à ce sujet.

Au-delà des obligations qu'elle contient, notre Convention a établi une importante **norme** que ses Etats parties se sont engagées de promouvoir. Dans ce contexte, nous sommes profondément préoccupés par l'emploi d'armes à sous-munitions au cours de l'année écoulée dans différents conflits. Ceci s'applique tout particulièrement à l'utilisation de ces armes suite à l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, notamment dans des zones densément peuplées. Le corolaire de ce développement est la forte augmentation du nombre de victimes civiles des armes à sous-munitions, ainsi que le rapporte la société civile. Les développements en Ukraine soulèvent d'importantes questions et nécessitent une réponse de notre part. Se référant au Plan d'action de Lausanne, la Suisse condamne toute utilisation d'armes à sous-munitions. Elle appelle toutes les parties au conflit à s'abstenir d'utiliser des armes à sous-munitions, et appelle tous les Etats à ne pas mettre au point, fabriquer, stocker ou transférer des armes à sous-munitions. Nous rappelons par ailleurs que toute attaque indiscriminée et disproportionnée est interdite et constitue une violation grave du droit international humanitaire.

Les défis autour de la norme véhiculée par la Convention soulignent l'importance d'avancer dans l'**universalisation** de la Convention, deuxième point que je souhaite mettre en exergue. Je tiens à saluer le fait que le Nigéria et le Soudan du Sud se soient joints à la Convention au cours de l'année écoulée et que celle-ci comprenne maintenant 112 Etats parties. Beaucoup reste à entreprendre pour tendre vers l'universalité, un objectif que la Suisse s'efforce d'appuyer notamment à travers un soutien à de multiples ateliers, le dernier en date s'étant tenu le 15 et 16 février à Yaoundé avec pour cible les Etats francophones africains. La Suisse remercie les gouvernements de l'Irak, du Cameroun et du Royaume-Uni pour l'organisation de cet événement, et l'Unité d'appui de la CCM pour tout le soutien octroyé à sa réalisation.

Le troisième et dernier point que je souhaite relever porte sur la **mise en œuvre du plan d'action de Lausanne**. Cet objectif est essentiel afin d'avancer dans la pleine réalisation des dispositions de la Convention. Le plan d'action de Lausanne est accompagné d'indicateurs afin de faciliter une évaluation des avancées de cette mise en œuvre. Nous savons gré à la présidence pour le rapport rendant compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action, tout comme à la société civile pour leurs comptes-rendus à ce sujet qui se révèlent toujours essentiels. Il nous faut cependant faire part de notre préoccupation que seule la moitié des Etats parties s'acquittent de leurs obligations concernant la soumission d'un rapport annuel, sachant que les informations contenues dans ces rapports sont essentielles pour l'évaluation auquel je viens de faire référence.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Avant de conclure, je souhaite réaffirmer la détermination de la Suisse à poursuivre son engagement en faveur de la CCM et plus largement de l'action contre les mines. L'adoption d'un nouveau plan d'action à cet effet pour la période 2023-2026 vient souligner cet état de fait. Son soutien à l'ancrage de la Convention à Genève continuera de figurer au centre de son action en la matière.

Avec ces mots, je vous souhaite, Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, plein succès pour cette réunion.

Je vous remercie.